

Monsieur D. Broussel de Lire a été prié de
 par S. A. Monsieur le Prince d'Orange
 de représenter ou il trouvera convenir le
 tout qu'on fera à S. M. en procédant
 la charge des frais des fortifications
 que Monsieur le Prince de Orange Gouverneur
 de la Province de Luxembourg trouva par
 d'ordonner de temps en temps au (Carreau
 de Viandre, cela ne se voyant pratiquer
 à l'abri d'aucun ^{regard en} Villon de la
 même Province; comme on offre la chose
 à S. A. de ce que l'on a obligé les
 officiers de contribuer à semblables dépenses,
 qui se trouve monté à des sommes
 considérables.

Il est convenu
 de faire
 des munitions
 de guerre

170.

[Faint, mostly illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French.]

[Faint handwritten text visible on the right edge of the page, possibly from an adjacent page.]